

ASA DU CANAL DE GAP

ARRET TOTAL DES IRRIGATIONS ET RENFORCEMENT DES RESTRICTIONS D'ARROSAGE DIFFERENTIATION PAR SECTEUR

Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents,

Le débit du Drac à la prise des Ricous continue de baisser. Afin de préserver la ressource et de garantir une répartition la plus équitable possible du débit captable, l'ASA du Canal de Gap doit à nouveau renforcer le régime des restrictions d'arrosage. Cette fois, les mesures sont différenciées selon les secteurs, en fonction de leur situation sur le réseau.

1. SECTEURS GRAVITAIRES – RUISSELLEMENT

MAINTIEN DE L'ARRET TOTAL DE L'ALIMENTATION DES CANAUX (Ruissellement) AINSI QUE CELA A ETE INSTAURE LE 21 JUILLET 2026.

Secteurs sous pression - arrêt des irrigations et nouvelles restrictions par secteur

Ces horaires s'appliquant jusqu'à nouvel ordre.

Secteur	Horaires autorisés
Aval réserve des Jaussauds (col de Manse) et réserve des Manes (col Bayard)	3 nuits / semaine à compter du 26 août - 20h à 7h Nuit du mardi au mercredi Nuit du mercredi au jeudi Nuit du jeudi au vendredi <i>Sauf abrègement des animaux autorisé toute la semaine</i> <i>Fermeture des bornes après remplissage ou mise à niveau</i> OBLIGATOIRE
↳ Dérivation points hauts	3 nuits / semaine à compter du 26 août - 20h à 7h Nuit du vendredi au samedi Nuit du samedi au dimanche Nuit du dimanche au lundi <i>Sauf abrègement des animaux autorisé toute la semaine</i> <i>Fermeture des bornes après remplissage ou mise à niveau</i> OBLIGATOIRE
Aval branche de la Rochette	3 nuits / semaine à compter du 26 août - 20h à 7h Nuit du mercredi au jeudi Nuit du jeudi au vendredi Nuit du vendredi au samedi <i>Sauf abrègement des animaux autorisé toute la semaine</i> <i>Fermeture des bornes après remplissage ou mise à niveau</i> OBLIGATOIRE

Secteur	Horaires autorisés
Aval réserve de Corréo	3 nuits / semaine à compter du 26 août - 20h à 7h Nuit du vendredi au samedi Nuit du samedi au dimanche Nuit du dimanche au lundi <i>Sauf abrègement des animaux autorisé toute la semaine</i> <i>Fermeture des bornes après remplissage ou mise à niveau</i> OBLIGATOIRE
↳ Dérégation points hauts	3 nuits / semaine à compter du 26 août - 20h à 7h Nuit du lundi au mardi Nuit du mardi au mercredi Nuit du jeudi au vendredi <i>Sauf abrègement des animaux autorisé toute la semaine</i> <i>Fermeture des bornes après remplissage ou mise à niveau</i> OBLIGATOIRE
Aval réserve de Pelleautier	4 nuits / semaine à compter du 26 août - 20h à 7h Nuit du lundi au mardi Nuit du mercredi au jeudi Nuit du vendredi au samedi Nuit du dimanche au lundi <i>Sauf abrègement des animaux autorisé toute la semaine</i> <i>Fermeture des bornes après remplissage ou mise à niveau</i> OBLIGATOIRE
↳ Dérégation points hauts (Antenne des Parots, château Lacroix)	4 nuits / semaine à compter du 26 août - 20h à 7h Nuit du mardi au mercredi Nuit du jeudi au vendredi Nuit du samedi au dimanche Nuit du dimanche au lundi <i>Sauf abrègement des animaux autorisé toute la semaine</i> <i>Fermeture des bornes après remplissage ou mise à niveau</i> OBLIGATOIRE

2. POUR LA RESERVE DE D' – Commune de Pelleautier à compter du 1^{er} août 2026

INTERDICTION TOTALE D'ARROSAGE, NOUVELLES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LA SUITE

3. SECTEURS AVAL DU MAILLAGE DE LA GARDE

Une mise en eau est opérée à compter du lundi 24 août 2026.

En raison de l'absence de réservoir de stockage et de régulation, la prise d'eau est susceptible de ne plus être alimentée sans moyens de planification.

Si la ressource en eau permet de mettre en eau le réseau, alors l'organisation sera la suivante :

Secteur	Zone desservie	Créneau
Secteurs 1 et 2 (regroupés)	Quartier Ferme de l'Hôpital, Fontreyne, Saint-Jean, route de Veynes, Tournefave, Serrebourges, Le Vieux Cimetière, Puymaure, Charance bas, Malcombe, le Petit Séminaire Les Eyssagnières, Chemin des Évêques, avenue Jean Jaurès, les Fangerots, quartier de Sabbat	Les lundis de 00h à 12h . Les mardis de 12h00 à 00h . Les jeudis de 00h à 12h . Les vendredis de 12h à 00h
Secteur 3	Point haut - prise directe de la Garde	Les lundis de 12h à 00h . Les mardis de 00h à 12h Les jeudis de 12h à 00h . Les vendredis de 00h à 12h
Secteur 4	Points hauts - Aurouzes	Les lundis de 12h à 00h Les mardis de 00h à 12h Les mercredis de 12h à 00h . Les jeudis de 12h à 00h
Secteur 5	Arboriculteur de Charance	Selon instruction transmise par SMS

Ces mesures peuvent être susceptibles d'évoluer

Les mesures ci-dessus exposées, vraisemblablement à la baisse, néanmoins dans l'hypothèse du relèvement du débit du Drac dans les semaines à venir (pluie, orages), l'ASA ne manquera pas immédiatement de replanifier la distribution de l'eau auprès de ses adhérents.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération, et restons Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents, à votre disposition pour toutes questions.

ASA du canal de Gap - Le Président, Claude Nebon

